

Commission des thèses

Compte rendu de la réunion du 11.09.2020

Présent-es : Nicolas Adell, Hichem Amichi, Marie-Pierre Bès, Delphine Burnier-Granjoux, Alice Constans, Jérôme Courduriès, Francis Dupuy, Guillaume Favre, Mohamed Gafsi, Anne-Sophie Giraud, Martine Guibert, Lora Labarrère, Fabienne Martin, Béatrice Milard, Hasnia-Sonia Missaoui, Contance Planeix, Michaël Pouzenc, Fatima Qacha, Corinne Siino, François Taulelle.

Excusé-es : Sinda Haouès-Jouve, Bertrand Jouve, Stéphanie Lima, Mariette Sibertin-Blanc, Galia Valtchinova.

Audition des 4 candidates et candidats aux CDU de l'ED TESC

Chaque présentation est suivie de questions et remarques en vue d'aider les candidat·es à préciser et peaufiner leur présentation.

Bilan des thèses en cours

Nous passons en revue l'ensemble des thèses en cours. Cela permet de fiabiliser le fichier récapitulatif (4 informations à vérifier/rectifier).

Concernant les inscrit·es en première année, il ressort que la crise sanitaire a retardé, parfois considérablement, les premiers travaux de terrain.

Pour les inscrit·es en 2^{ème} année apparaissent trois cas d'étudiants qui abandonnent leur thèse ; la crise sanitaire a pesé dans leur décision. Apparaissent également deux cas d'étudiantes pour qui le comité de suivi de thèse n'a pas encore pu être organisé. Etant donnée la situation, faut-il demander un délai à l'Ecole doctorale ? Il ressort de la discussion que le sujet a déjà été abordé au niveau de l'Ecole doctorale et il est préférable de réunir le comité de suivi de thèse avant l'inscription en 3^{ème} année, en distanciel si nécessaire, sachant qu'un formulaire de compte-rendu est disponible sur le site de l'ED et qu'il peut être renseigné en quelques lignes. Une différence d'information est signalée entre le site de l'UT2J et le site de l'ED : d'un côté le comité de suivi de thèse est à prévoir en 2^{ème} année dans le cas d'une thèse financée et en 3^{ème} année dans le cas d'une thèse non financée, de l'autre il est question d'un comité de suivi de thèse en 2^{ème} année dans tous les cas.

Pas de remarque particulière concernant les inscrit·es en 3^{ème} année. Pour les doctorant·es financé·es, l'inscription en 4^{ème} année est dérogatoire ; cette dérogation est obtenue sans difficulté à partir du moment où le travail est bien avancé.

Pour les doctorant·es financé·es en 4^{ème} année, l'inscription en 5^{ème} année est dérogatoire avec courrier motivé du directeur ou de la directrice de thèse. Pas de souci pour celles et ceux dont la soutenance est programmée dans l'automne. Six cas de thèse à faire soutenir dans l'année 2020-2021.

Pour les doctorant·es financé·es en 5^{ème} année et 6^{ème} année, une réinscription est dérogatoire avec courrier motivé du directeur ou de la directrice de thèse. L'inscription en 7^{ème} année est également dérogatoire dans le cas d'une thèse non financée. Dix cas de thèse à faire soutenir dans l'année 2020-2021, en augmentation sensible par rapport à l'an dernier en raison de la crise sanitaire.

Pour les inscrit·es en 7^{ème}, 8^{ème} ou 9^{ème} année, toutes les soutenances ont eu lieu sauf dans deux cas (un abandon et une soutenance à programmer).

Premières inscriptions probables en doctorat pour la rentrée

Dans chaque équipe du LISST, trois à quatre nouvelles inscriptions en thèse sont envisagées ; elles restent à confirmer.

Au final de ce bilan, il ressort qu'aucun collègue ne dépasse le plafond d'encadrement fixé par l'ED TESC (6 encadrements ou 12 co-encadrements). Un seul collègue est à la limite de ce seuil, de manière tout à fait temporaire si l'on prend en compte les soutenances programmées.

*Pour la Commission des thèses du LISST,
Michaël Pouzenc.*